



COMMUNIQUE DE PRESSE

ENFIN! La Déclaration des droits des paysans devant l'Assemblée générale de l'ONU **Par souci de cohérence, les gouvernements de l'UE doivent voter en sa faveur**

Bruxelles - Jeudi 25 octobre 2018 – Aujourd'hui la «Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale» va être présentée devant l'Assemblée générale de Nations unies à New York*. *Enfin !* Peuvent dire les millions de paysans et paysannes de [La Vía Campesina](#), qui avec des organisations d'éleveurs pastoraux, de pêcheurs artisanaux, de travailleurs agricoles et de peuples indigènes et l'appui de plusieurs ONG, mènent une action inlassable depuis près de deux décennies pour que les droits des populations rurales soient mieux reconnus et protégés.

En effet, les paysans souffrent de façon disproportionnée de la faim et de la pauvreté**. On estime que sur les 821 millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde (chiffre ONU 2018) 80 % vivent dans les zones rurales. Ils sont particulièrement vulnérables et discriminés, souffrant d'expulsions forcées, et de manque d'accès aux ressources indispensables; terre, semences, crédit, éducation, justice et services de base. Pourtant, les petits producteurs d'aliments contribuent pour 70 % en moyenne à l'alimentation du monde, ce chiffre atteignant plus de 80 % dans les pays dits en développement, et leur rôle déterminant dans la lutte sur le changement climatique et sur la conservation de la biodiversité est largement reconnu.

Le soutien des citoyens est largement acquis au niveau international, ainsi qu'au niveau Européen. Le [Comité économique et social européen](#) a soutenu la Déclaration et le [Parlement a voté une résolution](#) avec laquelle demandait le soutien des États membres européens au projet.

En France, dans un avis du 2 octobre, la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme a appelé le gouvernement Français à donner son appui au texte. La FAO, ainsi que l'ancien rapporteur au droit à l'alimentation Olivier de Schutter et Hilal Elver, qui lui a succédé, ont apporté leur soutien à la déclaration.

Cependant, la plupart des gouvernements d'Europe se sont jusqu'à présent abstenus dans le processus onusien.

Gageons que dans un souci de cohérence avec les accords de Paris pour le climat, l'engagement pour les Objectifs de développement durable 2030 - notamment l'objectif 2 d'éradiquer la faim - et les engagements annoncés par la diplomatie européenne pour un monde plus juste et plus stable, nos gouvernements oseront prendre la bonne décision et voter clairement et unanimement en faveur de la Déclaration.

Et rappelons que si les déclarations n'ont pas de valeur contraignante, l'existence d'un tel instrument, voulu et porté par les personnes concernées, serait un grand signe de reconnaissance envers les paysans et paysannes européens, qui travaillent dur pour gagner leur vie et nourrir les gens, et d'encouragement pour les populations rurales.

Contact:

- **Ramona Duminiçoiu** – Comité de Coordination d'ECVC: +40 264 599 204 (RO FR EN ES)
- **Genevieve Savigny** – Groupe droits des paysans ECVC: +33 625 551 687 (FR EN ES)

Note pour éditeurs:

*La «Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale» *va être* présentée devant la troisième commission de l'Assemblée générale de Nations unies qui traite des droits de l'homme. Après un dernier groupe de travail intergouvernemental en avril 2018 et un vote largement positif au Conseil des droits de l'homme le 28 septembre dernier, le président-rapporteur M. Ruddy José Flores Monterrey de la Mission de Bolivie à Genève *va* exposer la résolution en faveur de ce nouvel instrument destiné à rassembler – préciser – exposer les droits des paysans et autres travailleurs ruraux, hommes et femmes.

** Étude préliminaire du Comité consultatif des droits de l'homme (2012).